

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 28 avril 2014
Séance du 16 avril 2014

4 Budget principal - budget primitif 2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Pouvoir à

Mme CAPON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme DHOURY

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Meral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le projet de budget primitif 2014, comprend notamment :

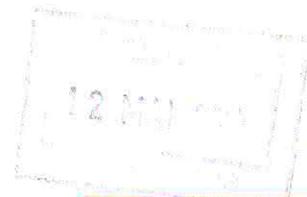
- Les restes à réaliser 2013 en investissement, à savoir :
 - en Dépenses : 8 177 639,60 €
 - en Recettes : 13 218 015,51 €
- La reprise des résultats 2013, à savoir :
 - D001 : 6 100 901,75 €
 - R002 : 2 000 000 €
- L'affectation du résultat 2013, à savoir :
 - R1068 : 1 368 959,30 €

Considérant la state démographique de la Ville, le budget, voté par nature au niveau du chapitre est présenté par fonction.

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif 2014 – budget principal, s'élève à :

- Section de fonctionnement : 45 062 918 €
- Section d'investissement : 43 092 947,35 € (reports 2013 compris)

Il vous est proposé de voter le budget primitif présenté.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-1 et suivant, L2311-1 à L2343-2
Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,
Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 avril 2014,
Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 10 Mars 2014,
Considérant que le projet de Budget Primitif 2014 – budget principal dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil Municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 28 Contre : 11 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter le budget principal de la commune comme présenté dans le rapport de présentation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **29 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 22/05/2014
et publication ou notification le... 29/04/2014
CREIL, le... 22/05/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rajuy